

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BONNET

SÉANCE du 11 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze octobre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine POURTAU, le Maire.

Présents : Mme Sandrine POURTAU, M. Éric ROBIN, Mme Adeline GILBERT, M. MANDIN Michel, M. BARREAU Kévin, Mme BUREAU Angélique, Mme Stéphanie IDIER, Mme PERES Marie-Claire, M. Yoann FRÉMONDIÈRE-DELÉTOILE

Secrétaire de séance : Mme Adeline GILBERT

Date de convocation : 27 septembre 2024

Délibération n°DCM-2024-31
Devis travaux mairie

La commune de Saint-Bonnet envisage de réaliser des travaux de peinture dans les locaux de la mairie. À cet effet, deux devis ont été sollicités. Le premier devis s'élève à 7 500 €, tandis que le second devis est de 5 590,25 €. Ces travaux seront prévus pour l'année 2025 et doivent être inscrits au budget de cette même année.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-1 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal.

Considérant que les locaux de la mairie nécessitent des travaux de peinture pour assurer leur entretien et leur bonne présentation.

Considérant que deux devis ont été sollicités pour ces travaux, l'un s'élevant à 7 500 € et l'autre à 5 590,25€.

Considérant que ces travaux sont prévus pour l'année 2025 et doivent être inscrits au budget de cette même année.

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur le choix du devis et l'inscription de ces travaux au budget

Oùï cet exposé, le conseil municipal, Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

Vote pour : 8 Votes contre : 0 Abstentions : 1

1. **Approbation des devis** :
 - D'approuver le devis de 5 590,25 € pour les travaux de peinture de la mairie.
2. **Inscription au budget** :
 - D'inscrire la somme de 5 590,25 € au budget de l'année 2025 pour les travaux de peinture de la mairie.
3. **Autorisation de signature** :
 - D'autoriser le maire à signer le marché correspondant au devis approuvé.
4. **Publication et notification** :
 - De charger le maire de la publication et de la notification de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus
Le Maire, Sandrine POURTAU

